



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt trois juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE – Jacques DECHENAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Céline DI DOMENICO à Sarine VELLA
Michelle NOWAKOWSLI à Jacques DECHENAUX
Karine REGOBIS à Jean-Marc GRAND
Sébastien GRIVEL à Colette ROULLET
Sylvain GARREAU à Yasmine GONAY

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	23
Procurations :	06
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/40

Demande de subvention - Restauration de l'Église Saint Jean-Baptiste de Vif

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 juin 2025

Délibération N°2025/40

Objet : Demande de subvention - Restauration de l'Église Saint Jean-Baptiste de Vif

L'Église Saint-Jean-Baptiste, classée Monument Historique par arrêté du 19 avril 2011, est mentionnée dès 1035 dans un acte de donation à l'Abbaye de Saint-Chaffre-en-Velay par la veuve du seigneur du lieu nommé Bethon. Elle a été bâtie en deux chantiers successifs sur des vestiges d'une petite église primitive de construction frustre datant du 8^e siècle - la sacristie actuelle.

La première campagne de construction (fin du 11^e- début 12^e siècle), a donné le plan au sol de l'édifice : cœur avec abside en demi-cercle et absidioles parallèles poursuivies par une large nef, les bas-côtés et les tribunes.

En 1130, l'église est devenue prieuré bénédictin rattaché à Saint-Laurent-de-Grenoble avec une double vocation d'église abbatiale et paroissiale.

La seconde campagne de construction (fin 12^e – début 13^e), comprend l'édification de la nef centrale dans le style gothique sur les piliers romans avec couverture par voûte sur croisées d'ogives sur le modèle de la cathédrale de Grenoble à échelle réduite et, comme cette dernière, en briques. Le mur sud présente une architecture typique du 13^{ème} siècle en Dauphiné.

En 1573, l'Église Saint-Jean-Baptiste fut saccagée et incendiée au cours des guerres de religion.

En 1630, le bâtiment est restauré et le culte rétabli. Les voûtes endommagées seront détruites et remplacées par un plafond plat lambrissé. Un nouveau clocher est érigé en 1686 à la place de l'absidiole sud.

Fin 19^e début 20^e siècle la balustrade de la tribune est réalisée en ciment moulé.

En 1965 le cœur est restauré par un architecte départemental des monuments de France. Il est entièrement décapé faisant disparaître toute trace de peinture murale. Les fouilles de 1966 ont révélé la présence d'un cimetière carolingien et mérovingien installé autour de l'église.

La découverte de peintures murales du XIV et du XV siècle sous les enduits recouvrant les murs de l'église Saint Jean Baptiste de Vif avait suscité un très vif intérêt dans les médias.

En février 2007, Séverine Haberer, chargée de faire des sondages – de petites fenêtres de 7 x 7 cm dans lesquels elle retirait les couches successives d'enduit recouvrant la pierre – met à jour, sur la partie haute des collatéraux, des traces de décors, des ocres, des rouges, des bruns... Les fenêtres de recherches s'élargissant de plus en plus, des personnages appartenant à un vaste ensemble historié de scènes (une Résurrection) ou des motifs décoratifs, filets, liserés, motifs floraux ou géométriques apparaissent sur les parois.

Ces peintures murales ont suscité l'intérêt des scientifiques des laboratoires d'Orsay et de l'université Ann Arbor de Chicago. Ce qui valut à nos peintures les honneurs de la presse scientifique anglo-saxonne et de faire l'objet d'une conférence dans les locaux du Louvre.

Depuis plusieurs années, l'édifice subit les effets du temps et notamment présente de nombreux désordres dus aux infiltrations et remontées d'humidité qui altère sa structure et ses décors. Une intervention globale sur l'édifice est à présent indispensable pour corriger ces désordres.

Dans une perspective de préservation et mise en valeur du patrimoine de Vif, la présente opération a donc pour objet la restauration générale de l'édifice, comprenant les travaux suivants :

- Conservation et mise en valeur de cet édifice qui représente un formidable moteur économique et touristique pour le territoire, incluant les travaux de réfection dans un premier temps, puis la

mise en valeur des peintures murales découvertes en février 2007 et la restauration ou le remplacement des vitraux.

- Définition d'un itinéraire pouvant s'adjoindre ou compléter la visite du Musée Champollion ouvert depuis Juin 2021 (projet du Département de l'Isère).

Un accord cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre a été passé avec le cabinet d'architecture du patrimoine ARCHIPAT en vue de réaliser une mission d'études préalables de diagnostic et de mise à jour des données existantes ainsi que par la suite une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'édifice.

Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre devra :

- Réaliser un diagnostic de l'édifice (DIAG code du patrimoine + ESQ), faire un relevé 3D, établir les pathologies et désordres affectant l'immeuble et mettre à jour les données existantes.
- En fonction des études de diagnostic, elle proposera une intervention globale de restauration et en définira le découpage en tranches fonctionnelles en accord avec la commune, maître d'ouvrage, et le service de l'état chargé de la conservation des monuments historiques.

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°7 en date du 20 septembre 2021 portant visa préfectoral du 21 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire pour la durée du mandat, délégation afin :

4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (marchés subséquents inclus) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

26. de demander à tout organisme financeur, de droit privé ou public, l'attribution de subventions étant précisé que la délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Considérant que le projet de restauration de l'Église Saint Jean Baptiste de Vif nécessite la conduite d'un diagnostic de l'édifice et de programmation d'études qui permettront de déterminer les travaux à conduire pour la préservation et la mise en valeur de l'édifice ;

Considérant qu'un accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre a été passé en vue de réaliser une mission d'études préalables de diagnostic et de mise à jour des données existantes ainsi que par la suite une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'édifice ;

Considérant qu'afin de pouvoir financer le projet de restauration de l'Église Saint Jean Baptiste de Vif, il convient que la commune dépose des dossiers de subventions au fur et à mesure de l'avancé dudit projet auprès de divers partenaires tels que la DRAC, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Fondation du Patrimoine, et tout organisme susceptible de verser des subventions pour ce projet notamment via un dispositif de crowdfunding ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 12 juin 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide par **27 pour et 2 abstentions** (M. CARASSIO, Mme CHALVIN)

- **D'APPROUVER** le plan de financement de la phase de diagnostic du projet de restauration de l'Église Saint Jean Baptiste de Vif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour cette opération à toutes les phases du projet ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXE(S) :

Plan de financement

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 27 pour, 2 absentions